

Par suite du projet d'établissement de 500 familles de la Grande-Bretagne au Nouveau-Brunswick, il en est venu 294 à la fin de 1930. Vingt familles en sont parties depuis.

En ce qui concerne l'état de chômage, la commission commença dès la fin de septembre à s'occuper du placement de manouvriers sur les fermes; à la fin de l'année, 1,595 hommes avaient été ainsi placés. Pendant l'année civile 4,950 hommes avaient été placés ou avaient remplacé des manouvriers célibataires ou mariés. Depuis le début de cette entreprise la commission a placé 55,312 personnes y compris des domestiques. Par une entente avec le ministère des Pensions et de la Santé publique, le personnel de campagne de la commission a poursuivi des investigations dans les districts ruraux concernant les demandes d'allocation de la part des vétérans, selon la loi. Il a été effectué 1,742 investigations; 4,190 nouveaux colons et journaliers de fermes ont ainsi obtenu les services du personnel de campagne de la commission et des soins subséquents.

Section 7.—Secrétairerie d'Etat.¹

Le département du Secrétaire d'Etat fut institué sous sa forme actuelle en 1873 par la fusion en un seul organisme des secrétaires d'Etat de la Puissance et des provinces. Le Secrétaire d'Etat est le porte-parole officiel du Gouverneur général et le truchement de communication entre les gouvernements fédéral et provinciaux, toute la correspondance étant échangée entre lui et les lieutenants-gouverneurs. Il est également le gardien du Grand Sceau du Canada et du Sceau Privé; enfin c'est le médium par lequel les citoyens peuvent se faire entendre du gouvernement.

Le Secrétaire d'Etat remplit aussi les fonctions de Registraire général et contresigne toutes les proclamations, nominations, chartes, lettres patentes et autres documents revêtus du Grand Sceau et du Sceau Privé. Il a dans ses attributions l'application des lois sur les compagnies, sur la tempérance, sur la naturalisation, sur les chambres de commerce, sur les syndicats ouvriers et sur la libération conditionnelle. Nous donnons ci-dessous un aperçu de son département.

Chartes d'incorporation.—Au cours de l'année financière 1929-1930, 1,280 compagnies dont la capitalisation était de \$1,346,138,367 ont été constituées en vertu de la loi des compagnies et ses amendements. Des lettres patentes supplémentaires ont été accordées à 328 compagnies, dont 127 augmentaient leur capital à un total de \$293,496,800; 35 diminuaient leur capital de \$46,955,000 au total; les autres 166 obtinrent des lettres patentes supplémentaires pour diverses fins, soit un changement de nom, une extension de pouvoir, etc. La capitalisation des nouvelles compagnies plus l'accroissement de capital des compagnies existantes est de \$1,639,635,167.

Le tableau 19 donne le nombre et la capitalisation des compagnies incorporées depuis 1900 à 1930.

¹ Révisé par Thomas Mulvey, B.A., C.R., sous-secrétaire d'Etat, Secrétairerie d'Etat.